

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, Paris

CAPITAL : 150 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Avril 1921

RAPPORT ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ, PETIT ET C^{ie}

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1921

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. ED. NOETZLIN, *Président honoraire*,
G. GRIOLET, *Président*,
S. DERVILLÉ, *Vice-Président*,
A. TURRETTINI, *Vice-Président*,
A. BÉNAC, *Administrateur*,
J. CAMBON, —
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —
J. KULP —
R. LEHIDEUX. —
C^{te} F. PILLET-WILL, —
E. STERN, —

Censeurs :

MM. le C^{te} FOY et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1921 :

MM. R. SAUTTER et le C^{te} DE LYROT.

Directeur Général M. H. FINALY.
Directeurs MM. E. MORET, J. CHEVALIER, H. CHABERT,
J. REIN, E. OUDOT et L. WIBRATTE.
Secrétaire Général M. A. ATTHALIN.
Directeurs-Adjoints MM. J^h CHOPPIN DE JANVRY, C. COUTURE
et H. JAHAN.
Chef du Contrôle M. A. STOSKOPF.
Sous-Directeurs MM. H. BALLEZ-BAZ, P. GRUNEWALD,
E. DE LA LONGUINIÈRE et G. RENARD.

Fondés de Pouvoirs :

MM. A. SARTELET, E. LAVECH, J. BÉNARD, A. GOUIN,
P. HARENG, M. BOYER, G. DACHER, E. DAVEAU, G. GOUILLY,
A. KAIRIS, C. PLANCHE, R. TAVERNIER.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 150 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Avril 1921

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1920.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ, PETIT ET C^{ie}
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1921

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Avril 1921

MESSEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre l'exposé des opérations effectuées par notre Société en 1920 et ses comptes arrêtés au 31 Décembre dernier.

Au cours de cet Exercice, tous les services de la banque ont fait preuve d'une grande activité. L'établissement de la paix a permis la création de nombreuses affaires, jusqu'alors retardées. D'autre part, la hausse des prix a amené un grand nombre de sociétés à augmenter leur capital. La crise industrielle et commerciale, qui s'est développée dans le second semestre, a rendu plus difficiles, mais n'a pas arrêté les affaires financières proprement dites. Durant cette période, nous avons

dû redoubler de vigilance dans la gestion des capitaux qui nous sont confiés. Malgré les circonstances défavorables, et après une évaluation très prudente de l'actif, nous sommes en mesure de vous proposer une notable augmentation du dividende et du report à nouveau.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les résultats très satisfaisants de l'Exercice 1920 sont assurément exceptionnels et que la crise que le monde entier traverse actuellement peut avoir une répercussion sur l'Exercice en cours et, peut-être, sur les Exercices suivants. Cette crise est le choc en retour, depuis longtemps prévu, des bouleversements économiques causés par la grande guerre. Elle entraîne temporairement tous les dangers d'une phase d'instabilité et de restriction, mais elle tend à instituer finalement un nouvel état d'équilibre.

La France ne sera pas la dernière à réaliser cet ajustement. Bien que la plus meurtrie, elle a retrouvé, avec la victoire, la foi en son destin. Les qualités de travail et d'initiative, qui caractérisent notre race, feront merveille, si elles ne sont plus entravées par d'onéreuses et encombrantes réglementations. Mais pour que ces éléments favorables produisent leur effet, il est essentiel que l'ennemi vaincu soit enfin contraint d'assumer la charge des réparations qui retombe actuellement si lourdement sur nos finances publiques.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'est efforcée de coopérer, dans tous les domaines de l'activité économique, à l'œuvre de restauration nationale.

Au cours du dernier Exercice, le Gouvernement Français a procédé à l'émission de deux Emprunts, l'un en Rente 5 % amortissable, l'autre en Rente 6 % perpétuelle. Notre Établissement a pris une large part à ces opérations et il a continué, comme par le passé, à donner son concours au placement des Bons et des Obligations de la Défense Nationale. Il a également pris part aux placements des Obligations du Crédit National et du Crédit Foncier de France.

L'industrie métallurgique et mécanique a trouvé près de nous un concours empressé dans le grand effort qu'elle poursuit pour reconstituer ou transformer son outillage. Nous avons pris une part importante à l'émission d'actions nouvelles et d'obligations de la *Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est*, — au placement des obligations de la *Société des Forges et Aciéries de Nord et Lorraine*, — à l'augmentation du capital de la *Compagnie de Fives-Lille*, — à celle de la *Société Anonyme des Établissements Delaunay Belleville*, réalisée en collaboration avec la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, — enfin à celle de la *Société Anonyme des Ateliers et Chantiers de la Loire*.

En ce qui concerne l'industrie électrique, nous signalerons la formation, avec notre appui, du groupement des *Constructions Électriques de France*, qui a pour objet principal la fabrication du matériel nécessaire à l'électrification des chemins de fer, — l'augmentation du capital de l'*Union d'Électricité* qui construit une grande centrale pour la banlieue parisienne, — celle de la *Compagnie Générale de Télégraphie sans fil* — et la constitution de la *Compagnie Générale du Basalte*, dont les produits sont, entre autres applications, utilisés pour l'appareillage électrique.

En coopération, notamment, avec la Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, nous avons créé la *Société Nouvelle de Construction et de Travaux*, qui concourt à l'exécution de grands travaux publics et à l'œuvre de reconstruction dans les régions dévastées. Nous citerons, dans le même ordre d'idées, notre participation dans l'augmentation du capital de la *Compagnie Nouvelle des Ciments Portland du Boulonnais*.

Le problème de l'approvisionnement du pays en pétrole est un de ceux qui préoccupent à juste titre l'opinion. L'aviation et l'industrie automobile dépendent entièrement de l'essence; les transports maritimes et les moteurs industriels font une consommation chaque jour

accrue de produits pétrolifères. Or, la France n'a pas de source directe de ravitaillement en combustible liquide, essentiel à la défense nationale et à la concurrence économique. Dans ces conditions, la politique qui s'impose, de toute évidence, consiste, tout en recherchant des nouveaux champs de production, à favoriser notre alimentation sous le régime de la concurrence. C'est dans cet esprit que nous nous sommes rapprochés de la *Standard Oil Company (N. J.)* qui est de beaucoup la plus puissante organisation pétrolière du monde et qui a fourni près des trois quarts de l'essence utilisée sur le front des alliés pendant les hostilités, même avant l'entrée en guerre des États-Unis. Nous avons constitué, avec elle, la *Compagnie Standard Franco-Américaine*, qui bénéficiera d'une expérience et d'une puissance considérable de moyens pour la réalisation de son programme de distribution et de recherches aussi bien pour la France, ses colonies et les pays de Protectorat, que pour les pays étrangers.

Par ailleurs, nous avons formé un groupe franco-anglais-roumain qui a acquis la majorité des actions de la *Steaua Romana*, la grande affaire de pétrole créée en Roumanie par les Allemands. La part revenant à notre pays a été prise par la *Steaua Française*, que nous avons constituée avec le concours de maisons de la haute Banque. Cette Société a assuré par contrat l'attribution à la France d'une partie des exportations de la *Steaua Romana*.

Nous vous signalerons, bien que cette opération ait été réalisée depuis le commencement de l'exercice en cours, la participation que nous avons prise à l'augmentation de capital de l'*Omnium International des Pétroles*, dont la filiale roumaine, la *Colombia*, fusionnée avec l'*Alpha*, poursuit un programme de développement méthodique. Dans ces entreprises, des ingénieurs français, sortis en majorité de l'École de Pechelbronn, sont venus apporter à l'exploitation une collaboration appréciée.

Vous savez quelle a été, dès l'origine, notre action au Maroc; l'organisation, en pleine guerre, de cette vaste région constitue pour la France un titre de gloire dont elle est redevable surtout au Maréchal Lyautey : nous avons continué de collaborer de notre mieux à cette politique. Nous avons participé à l'augmentation du capital de la *Compagnie Générale du Maroc*, constituée sous notre initiative et avec laquelle, comme on le sait, nous avons les liens les plus étroits. Cette Compagnie a obtenu, en collaboration avec les Compagnies de Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de Paris à Orléans et avec la Compagnie Marocaine, la concession du réseau de chemins de fer du Protectorat. Nous avons réalisé les augmentations de capital de diverses Sociétés travaillant au Maroc parmi lesquelles la *Construction Marocaine* et la *Compagnie du Sebour*. Nous avons, également, concouru à l'émission des obligations de la *Société des Ports Marocains de Mèhédyà-Kénitra et Rabat-Salé*.

L'état défavorable de notre change doit inciter à rechercher dans notre domaine colonial, si étendu et si varié, des produits naturels payables en notre monnaie. Cette mise en valeur comporte des études centralisées et un outillage qui exige d'importants concours financiers. Pour aider à la réalisation de ce programme, nous avons pris l'initiative de créer la *Compagnie Générale des Colonies*. La plupart des Établissements de crédit et des grandes entreprises coloniales ont concouru à la fondation de cette Compagnie.

Nous avons aussi participé à la formation du capital des affaires coloniales suivantes : *Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indo-Chine*, — *Compagnie Cotonnière du Niger*, — *Société Commerciale et Industrielle des Palmeraies Africaines*, — *Compagnie Africaine de Commerce (Anciens Établissements A. Lecomte)*.

Nous avons apporté notre concours à la réalisation de l'augmentation de capital effectuée par trois de nos grandes Compagnies de navigation : la *Compagnie des Chargeurs Réunis*, la *Compagnie des*

Messageries Maritimes et la *Compagnie Générale Transatlantique*. Nous avons constitué, avec le concours d'un groupe belge qui a une fructueuse expérience de ce genre d'affaires, la *Caisse de Prêts Fluviaux et Maritimes*. Cette Société, dont les débuts sont encourageants, se propose notamment de faciliter la reconstitution de la batellerie en utilisant les nouvelles facultés conférées par la loi sur l'hypothèque fluviale.

Nous avons procédé à l'augmentation de capital des *Grands Magasins « Au Bon Marché »*, à l'émission d'obligations de la *Société anonyme Paris-France* — et à celle de la *Société des Galeries Lafayette* qui a établi à Londres, avec notre concours, une Société filiale.

Nous avons également pris part à l'émission d'obligations de la *Librairie Hachette*

La Compagnie d'Assurances contre les accidents « *La Prévoyance* » ayant décidé d'étendre son champ d'action, nous lui avons donné notre concours pour la création de deux Sociétés affiliées, l'une pour la branche *Vie*, l'autre pour la branche *Incendie*.

Dans notre dernier rapport, nous vous annoncions la création de trois Sociétés destinées à favoriser l'expansion française à l'étranger : elles ont été définitivement constituées au début de l'Exercice 1920. La *Société Commerciale, Industrielle et Financière pour la Russie*, fondée avec la participation de plusieurs Établissements et Sociétés de la place, pourra jouer un rôle important lors du rétablissement de relations normales avec l'Europe orientale. La *Banque Française et Espagnole* que nous avons créée avec le concours de trois des plus importantes Banques d'Espagne, s'est trouvée immédiatement mise en état de fonctionner par la reprise de la succursale parisienne de la Banque Espagnole de Crédit. Le premier exercice de la *Banque Franco-Polonaise* a donné des résultats favorables, mais son

développement dépendra du développement économique de la Pologne elle-même.

Les circonstances nous ont amenés à constituer un groupe qui s'est rendu acquéreur d'un lot important d'actions de la *Banque Impériale Ottomane*, en vue d'y maintenir l'influence française. Nous sommes maintenant représentés devant le Conseil de cet Établissement et nous nous plaisons à espérer que cette coopération nous ouvrira un nouveau champ d'activité des plus intéressants.

Nous avons accepté d'entrer dans les syndicats de garantie constitués pour l'augmentation de capital de plusieurs banques de la place et de deux grandes banques d'Alsace-Lorraine.

Au cours du dernier Exercice, nos services de banque proprement dits ont pris une grande extension. Vous en trouverez la manifestation dans plusieurs postes du Bilan et du Compte de Profits et Pertes.

L'accroissement de ces services a entraîné une sensible augmentation de notre personnel. Par suite, nous avons dû entreprendre de grands travaux de construction et d'agrandissement à notre siège et acquérir deux immeubles, sis Boulevard Saint-Germain 280 et 282, où ont été transférés les bureaux des Sociétés auxquelles nous avons consenti des locations dans notre immeuble de la rue d'Antin ; nous avons en outre transporté les archives dans un troisième immeuble acquis par la Banque rue Laugier.

Notre Succursale de Bruxelles, dont l'activité est supérieure à celle d'avant-guerre, a dû également construire un nouvel immeuble et perfectionner ses installations. Elle a coopéré, avec les Établissements de crédit bruxellois, à de nombreuses émissions ; elle a participé à la constitution des *Constructions Électriques de Belgique*, pris des intérêts dans diverses Sociétés industrielles et assuré

la direction de plusieurs opérations, notamment l'augmentation de capital de la *Société des Usines John Cockerill* et de la *Société des Usines Métallurgiques du Hainaut*.

Nos Succursales de Genève et d'Amsterdam ont augmenté leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices; l'Agence rattachée à cette dernière, que nous avons récemment établie à Rotterdam, a trouvé sur cette place des éléments intéressants d'activité.

Nous tenons, en terminant cet exposé, à remercier notre personnel du zèle et du dévouement dont il a continué de faire preuve. Étant donné le renchérissement du coût de l'existence, la Banque a cru devoir, malgré l'augmentation de l'indemnité de vie chère effectuée dans les premiers mois de l'Exercice, procéder en cours d'année à des relèvements notables dans l'échelle des traitements.

Elle a dû également faire face aux charges qu'entraînait la mise en vigueur, à compter de 1920, du règlement des retraites dont nous vous avons déjà exposé les principes.

Nous avons organisé des cours professionnels, particuliers à notre Établissement, traitant uniquement des opérations de banque. Ces cours, divisés en deux degrés et qui donneront lieu à des concours de fin d'année, ont été très appréciés dès leur création : nous avons voulu, tout en améliorant la qualité de nos services, assurer à nos employés le moyen d'accroître leur instruction professionnelle.

Le Bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par : Fr. 1.424.702.077,49, présentant une augmentation de Fr. 508.001.921,12 sur le montant total du Bilan de l'Exercice 1919.

Vous remarquerez à l'Actif un accroissement par rapport à l'Exercice précédent, des comptes *Espèces en Caisse et à la Banque* (+ Fr. 23.806.306,98), — *Fonds disponibles en France et à l'Étranger* (+ Fr. 92.483.442,65), — *Portefeuille-Effets* (+ Fr. 262.218.407,96). Nous nous sommes en effet appliqués à maintenir constamment un montant de disponibilités supérieur à celui des exigibilités. Nous signalerons l'augmentation des comptes *Participations* (+ Fr. 39.572.492,18), — *Comptes-courants débiteurs* (+ Fr. 99.014.096,81) et, au Passif, du chapitre des *Comptes-courants Créditeurs* (+ Fr. 440.711.749,42). Ces différents postes témoignent de l'activité déployée par la Banque au cours de l'Exercice.

Le chapitre *Opérations de change à terme garanties* — qui représente notre participation aux crédits ouverts à l'étranger pour les règlements à faire par le Gouvernement Français avec les pays alliés ou neutres, et qui figure tant à l'actif qu'au passif — présente un solde de Fr. 93.646.680,76 en diminution de Fr. 14.302.819,24 sur le solde au 31 Décembre 1919 qui s'élevait à Fr. 112.949.500.

Le *Portefeuille-Titres* fait ressortir une diminution de Fr. 19.018.048,79 provenant principalement d'importantes réalisations de titres. L'estimation de ce poste a été établie d'après les usages traditionnels.

Tous les chapitres créditeurs du compte de *Profits et Pertes* sont en notable augmentation sur l'Exercice précédent : leur total est de Fr. 49.805.503,18, (+ Fr. 28.662.475,48).

Mais, d'autre part, le compte des *Frais Généraux* a considérablement augmenté; il s'élève à Fr. 14.478.419,67, en augmentation de Fr. 8.211.096,68. Cette somme comprend la Dotation de Fr. 2.100.000 nécessitée par le nouveau règlement des retraites dont nous vous avons parlé.

Le Compte de *Profits et Pertes* présente un solde créditeur de Fr. 31.848.510, 16 supérieur de Fr. 18.807.706,35 à celui du précédent Exercice.

Il doit être affecté sur cette somme 5 % à la Réserve légale, soit Fr. 1.642.425 51

Nous vous proposons de distribuer un dividende de Fr. 65 par action, qui absorbera une somme de Fr. 19.500.000 » à laquelle il faut ajouter la part de 10 % revenant statutairement au Conseil d'Administration, soit. Fr. 1.333.333, 33

Nous vous demandons enfin de constituer, en vue de constructions nouvelles, une réserve de . . . Fr. 2.000.000 » 24.475.758, 84

Après ces différents prélèvements, il restera un surplus de Fr. 8.372.751, 32 qui, joint au solde reporté de l'Exercice 1919, soit. Fr. 12.362.035, 55

formera un total de Fr. 20.734.786, 87 à reporter au prochain Exercice.

Ce report, qui est supérieur de plus d'un million de francs au dividende dont nous vous proposons la distribution, paraîtra sans doute d'un montant très élevé. Mais vous serez certainement d'accord avec nous pour estimer que la crise actuelle impose une attitude particulièrement prudente, d'ailleurs facilitée par les résultats d'un Exercice exceptionnellement favorable.

Nous avons eu à déplorer, au cours de l'année 1920, la mort de deux de nos collègues : Mr. J. H. THORS et M. le Baron HÉLY D'OISSEL.

M. THORS fut l'un des premiers collaborateurs de notre Etablissement. Au lendemain de la guerre de 1870, pendant laquelle il fit campagne comme engagé volontaire, il était attaché à la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas; lorsqu'en 1872, en vue de réunir les principaux éléments qui composaient la Banque de Paris et la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas, notre Société fut fondée, M. J. H. THORS en devint le Sous-Directeur : il y poursuivit ensuite toute sa carrière pendant quarante-neuf ans comme Directeur, Directeur Général et Administrateur; il a été l'un des principaux artisans de sa prospérité. Plusieurs des grandes créations que notre Société a réalisées et notamment, le Crédit Foncier Franco-Canadien, sont, en grande partie, son œuvre. Il se réjouissait par avance de fêter le cinquantenaire de notre Etablissement coïncidant avec son propre jubilé : à cette occasion, nous évoquerons avec reconnaissance cette brillante et sympathique figure qui restera associée à l'histoire de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

M. le Baron HÉLY D'OISSEL avait été nommé Administrateur en 1912, il avait occupé de hautes situations dans le monde financier; nous avons eu maintes occasions d'apprécier sa compétence, son caractère et son esprit.

Vous vous joindrez certainement à nous pour exprimer de sincères condoléances à la famille de nos regrettés Administrateurs.

En remplacement de M. THORS et sous réserve de votre ratification, nous avons appelé à faire partie de notre Conseil d'Administration M. Roger LEHIDEUX. Les qualités dont il a fait preuve à la direction de la Maison qui porte son nom, dans le Conseil de grandes Sociétés, enfin dans ses délicates fonctions de Président de l'Union Syndicale des Banquiers de Paris et de la Province, nous dispensent

d'insister sur la valeur du concours qu'il nous apporte. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer cette nomination.

Le développement de l'activité de la Banque nous a amenés à renforcer notre Direction.

Nous avons appelé aux fonctions de Directeur, M. L. WIBRATTE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui a obtenu des succès signalés dans les services publics et dans les entreprises privées qu'il a dirigés.

D'autre part, ont été nommés Directeurs-Adjointes MM. J. CHOPPIN DE JANVRY et C. COUTURE qui remplissaient déjà à notre entière satisfaction les fonctions de Sous-Directeurs, ainsi que M. JAHAN, Inspecteur des Finances, que recommandait à notre choix une compétence particulière acquise dans l'Administration des Finances.

Nous avons promu aux fonctions de Sous-Directeurs MM. E. DE LA LONGUINIÈRE et G. RENARD qui étaient Fondés de Pouvoirs.

Plusieurs changements sont survenus dans nos Succursales :

M. H. URBAN a été promu aux fonctions de Directeur Général de notre Succursale de Bruxelles dont il assumait la direction depuis deux ans. Nous avons appelé au poste de Directeur M. MOISE, précédemment Directeur Général de la Banque de Gand.

MM. G.-M. BOISSEVAIN et C.-H. VAN TIENHOVEN, qui nous prêtèrent une collaboration appréciée, ont, pour raison d'âge, résigné leurs fonctions de Membres du Comité consultatif de la Succursale d'Amsterdam. Nous avons eu depuis le regret d'apprendre le décès de M. VAN TIENHOVEN. Nous avons appelé M. M.-P. VOUTE Jr à le remplacer dans ce Comité. M. D.-J. TIJSSENS a été nommé Directeur de notre nouvelle agence de Rotterdam.

Nous avons appris avec une peine sincère le décès de M. E. ODIER, Membre du Comité Consultatif près la Succursale de Genève. M. Alexandre ROCH et M. C.-G. AUBERT, Directeur et Sous-Directeur de cette Succursale, ont fait valoir leurs droits à la retraite. M. A. ROCH, qui nous a donné pendant 41 ans le concours le plus dévoué, a bien voulu accepter de siéger dans le Comité Consultatif. Nous avons appelé M. Edouard VIDOUDEZ au poste de Directeur-adjoint.

Au cours du dernier Exercice, nous n'avons fait, avec les Sociétés dont quelques-uns de vos Administrateurs font partie, que des opérations courantes, à l'exception de la participation que nous avons prise, ainsi que nous l'avons indiqué au début de ce rapport, dans une augmentation du capital de la Société Anonyme des Etablissements Delaunay Belleville, dont notre collègue, M. Robert DELAUNAY BELLEVILLE, est le Président.

Nous vous demandons, comme tous les ans, de renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 pour les opérations faites avec la Banque par vos Administrateurs, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

M. A. TURRETTINI, élu Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 31 Mai 1915, arrive à expiration de son mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur. M. le Comte Foy, Censeur sortant, est rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Pour exécuter le mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée Générale du 30 Mars 1920, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, des comptes de l'Exercice 1920 et du Bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas arrêté au 31 Décembre.

Le Bilan qui vous est soumis se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif,
par Fr. 1.424.702.077,49
contre Fr. 916.700.156,37
l'an dernier, soit en augmentation de Fr. 508.001.921,12

c'est de beaucoup le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint depuis la création de votre Etablissement.

Les *Comptes Courants débiteurs* se montent à Fr. 281.230.008,89 dont une grande partie serait rapidement réalisable ; quant aux dispo-

nibilités, qui s'élèvent à Fr. 734.283.227, 60 contre Fr. 336.897.234, 91 l'an dernier, elles sont réparties entre les comptes suivants :

1° <i>Espèces en Caisse et à la Banque</i>	Fr.	86.151.959, 07
2° <i>Fonds disponibles dans les Banques en France et à l'Étranger</i>	Fr.	165.222.466, 81
3° <i>Portefeuille-Effets et Bons de la Défense Nationale</i>	Fr.	407.599.251, 36
4° <i>Reports</i>	Fr.	33.710.088, 64
5° <i>Coupons à encaisser</i>	Fr.	41.599.461, 72
TOTAL	Fr.	<u>734.283.227, 60</u>

Nous attirons votre attention sur l'importance de ce chiffre qui représente plus de la moitié du total du Bilan et qui affirme la grande liquidité des ressources sociales.

Les opérations de change à termes garanties Fr. 98.646.680, 76 représentent la part prise par la Banque dans les opérations de change faites pour faciliter des règlements à l'Étranger dans l'intérêt du Trésor Français ; ce compte d'ordre a sa contre-partie au Passif.

Les *Avances sur garanties* présentent une diminution de Fr. 13.618.520, 04

Les valeurs possédées par la Banque sont comprises sous la rubrique *Portefeuille-Titres* Fr. 173.471.684, 12 contre Fr. 192.189.732, 91 soit en diminution de Fr. 19.018.048, 79

Le Portefeuille ne comprend pas moins de 63 Fonds d'Etats et de 469 natures d'actions et d'obligations de Sociétés diverses.

Suivant la règle habituellement suivie, les valeurs ont été estimées aux cours du 31 Décembre lorsque ce cours est le plus bas du mois ou d'après la moyenne des cours de Décembre lorsque cette moyenne est

inférieure à la cote du 31 ; d'ailleurs, un grand nombre de valeurs ont été portées à des prix inférieurs à ceux résultant de ces bases. Quant aux titres non cotés, ils ont été estimés à des prix qui ne semblent pouvoir laisser aucun mécompte.

Les devises et les valeurs exprimées en monnaies étrangères ont été évaluées avec une grande prudence à des changes laissant une marge importante sur les cours actuellement cotés.

Les *Participations* qui figurent pour Fr. 78.912.992, 84 comprennent 115 affaires différentes.

Ces différents chapitres ont fait l'objet d'importants amortissements.

Les *Comptes Divers* Fr. 19.488.585, 85 comprennent les avances faites au fisc à recouvrer lors du paiement du dividende et un certain nombre de comptes d'ordre ayant leur contre-partie au Passif.

Les *Immeubles* figurent, après amortissement de Fr. 6.299.513, 83 pour Fr. 15.326.582, 49 en augmentation de Fr. 4.361.800, » par suite de l'acquisition au cours de l'Exercice des Immeubles sis 280 et 282, boulevard Saint-Germain et destinés à des Sociétés domiciliées par la Banque.

Au Passif, en regard du capital de 150 millions, les réserves de votre Société se montent à Fr. 126.747.674, 07 et sont comprises sous les rubriques suivantes :

Réserve Extraordinaire (primes sur actions émises en augmentation du capital) Fr. 91.250.000, »

Réserve légale Fr. 10.702.040, 19 en augmentation de Fr. 702.040, 19 sur le chiffre de l'an dernier, par suite de la résolution que vous avez votée dans votre dernière Assemblée Générale.

<i>Fonds de Prévoyance</i> (y compris la part appartenant aux Administrateurs en exercice) . . . Fr.	12.433.598, 33
ENSEMBLE Fr.	114.385.638, 52
auxquels il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice précédent. Fr.	12.362.035, 55
TOTAL Fr.	126.747.674, 07

Votre Conseil vous proposera, en outre, de porter à la réserve légale, une somme de . . . Fr. 1.642.425, 51 représentant 5 % du bénéfice net de l'Exercice 1920 ;

de consacrer à une Réserve pour Constructions nouvelles. Fr. 2.000.000, »

et d'ajouter au report à nouveau une nouvelle somme de Fr. 8.372.751, 32

Ce qui porterait l'ensemble des Réserves à . . . Fr. 138.762.850, 90

Les autres comptes du Passif comprennent les engagements de la Banque vis-à-vis des tiers ; vous remarquerez à ce sujet l'augmentation considérable des *Comptes-Courants créditeurs* qui ont passé d'un Exercice à l'autre de Fr. 451.735.296, 94 à . . Fr. 892.447.046, 36 et des *Effets à payer* Fr. 41.307.703, 02 contre Fr. 12.631.264, 28, témoignant ainsi de l'activité déployée par la Direction de la Banque.

De même qu'à l'Actif, les *Comptes divers* s'inscrivent en sensible augmentation, passant de Fr. 29.541.095, 04 à Fr. 55.459.407, 17.

Ils contiennent, outre un certain nombre de comptes d'ordre, des provisions diverses et des comptes ne rentrant dans aucune des autres rubriques du Bilan.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte, tous les chapitres se présentent en augmentation importante par rapport au précédent Exercice; c'est ainsi que les *Commissions* produisent. Fr. 4.688.322, 19 au lieu de Fr. 4.085.581, 26.

Les *Intérêts et Revenus du Portefeuille*. . . . Fr. 22.690.931, 43 contre Fr. 10.396.803, 30.

Les *Reports*. Fr. 1.704.770, 12 contre Fr. 905.629, 16.

Les *Fonds Publics, Actions et Obligations* . . Fr. 16.747.418, 88 au lieu de Fr. 5.154.786, 77.

Enfin les *Succursales*, y compris la nouvelle agence de Rotterdam. Fr. 3.974.060, 56 contre Fr. 600.227, 21.

Le total s'élève ainsi à. Fr. 49.805.503, 18 en augmentation de Fr. 28.662.475, 48 sur les chiffres de l'année précédente; par contre, au débit, les *Frais Généraux* ont aussi considérablement augmenté, passant de Fr. 6.267.322, 99 en 1919 à Fr. 14.478.419, 67.

Le développement très important des affaires de la Banque a nécessité l'emploi d'un personnel plus nombreux et d'autre part, votre Conseil a été amené à remanier les traitements des employés et à les augmenter pour les mettre en harmonie avec les charges nouvelles de la vie. Dans une pensée qui ne vous surprendra pas et que vous approuverez certainement, votre Conseil a voté une somme de Fr. 2.100.000, comme dotation en faveur du Personnel (compte ancien).

Enfin l'allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris et dans les Succursales, qui s'accroît en raison des bénéfices, s'élève à Fr. 2.478.573,35 en augmentation de Fr. 1.643.672,45.

En résumé, le compte de Profits et Pertes, après de larges amortissements, se solde par un bénéfice net, de . . Fr. 32.848.510,16 supérieur de Fr. 18.807.706,35 à celui de l'Exercice 1919.

Ces très beaux résultats justifient amplement la répartition d'un dividende de 13 % que votre Conseil vous propose, contre 10 % pour l'année dernière.

Cette répartition absorbera	Fr.	19.500.000 »
le versement à la Réserve Légale	Fr.	1.642.425,51
les Tantièmes du Conseil.	Fr.	1.333.333,33
ENSEMBLE	Fr.	22.475.758,84

Votre Conseil vous propose en outre d'affecter une somme de Fr. 2.000.000 » à une réserve pour constructions nouvelles, mesure justifiée par les travaux nécessités pour l'agrandissement de vos bureaux.

Il resterait ainsi un solde disponible de . . Fr. 8.372.751,32 qui viendrait s'ajouter au solde de l'Exercice 1919 et porterait le report à nouveau à Fr. 20.734.786,87

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ces comptes tels qu'ils vous sont proposés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 22 Mars 1921.

Les Commissaires :

Signé : Comte DE LYROT, R. SAUTTER

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 1921.

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1920, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

Et fixe à 65 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 20 Avril courant, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale réélit :

M. A. TURRETTINI, Administrateur,

Et confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts), de M. Roger LEHDEUX, comme Administrateur pour 2 ans, en remplacement de M. J. H. THORS, décédé.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale réélit :

M. le Comte Foy, Censeur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale,

Donne aux Administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 pour les opérations qu'ils ont pu faire avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale nomme :

MM. R. SAUTTER et le Comte DE LYROT,

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1921, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque,

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

De l'Exercice 1920



BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1920.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque. Fr.	76.271.802,90	9.880.156,17	86.151.959,07
Fonds disponibles { Banques en France et à l'étranger.	132.144.707,61	17.818.550,64	149.963.258,25
dans les { Succursales	15.259.208,56	» »	15.259.208,56
Portefeuille-Effets { France et Bons de la Défense Nationale	361.168.763,98	513.278,46	361.682.042,44
{ Étranger	5.126.318,40	40.790.890,52	45.917.208,92
Reports	15.684.845 »	18.025.243,64	33.710.088,64
Portefeuille-Titres	140.731.811,30	32.439.872,82	173.171.684,12
Participations diverses	68.361.886,71	10.551.106,13	78.912.992,84
Avances sur garanties.	7.364.175,95	7.351.905,91	14.716.081,86
Succursales { Comptes fixes.	8.000.000 »	» »	8.926.233,08
{ Comptes-courants	926.233,08	» »	
Comptes-courants débiteurs.	174.966.750,57	106.263.258,32	281.230.008,89
Coupons à encaisser	39.739.778,79	1.859.682,93	41.599.461,72
Opérations de change à terme garanties	98.646.680,76	» »	98.646.680,76
Comptes divers	7.950.638,64	11.537.947,21	19.488.585,85
Immeubles de la Société . Fr. 20.813.984,52			
A déduire amortissements . 6.299.513,83			
	14.514.470,69	812.111,80	15.326.582,49
Fr.	1.166.858.072,94	257.844.004,55	1.424.702.077,49

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	150.000.000 »	» »	150.000.000 »
Réserve extraordinaire	91.250.000 »	» »	91.250.000 »
(Primes sur actions émises en augmentation du capital).			
Réserve légale.	10.702.040,19	» »	10.702.040,19
Fonds de Prévoyance { Appartenant aux Actionnaires.	12.147.565,85	» »	12.433.598,33
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice.	286.032,48	» »	
Effets à payer	16.112.182,18	25.195.520,84	41.307.703,02
Succursales. { Comptes fixes	» »	8.000.000 »	24.185.441,64
{ Comptes-courants	» »	16.185.441,64	
Comptes-courants créditeurs.	699.778.295,39	192.668.750,97	892.447.046,36
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien).	3.059.614,31	» »	3.059.614,31
Opérations de change à terme garanties.	98.646.680,76	» »	98.646.680,76
Comptes divers	43.639.176,63	11.820.230,54	55.459.407,17
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1919.	12.362.035,55	» »	12.362.035,55
Profits et pertes. — Exercice 1920.	23.874.449,60	3.974.060,56	32.848.510,16
Fr.	1.166.858.072,94	257.844.004,55	1.424.702.077,49

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions. Fr.	668.939, 72
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux	8.541.594, 21
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc	1.214.557, 97
III	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque.	1.392.807, 77
IV	
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel	453.000 »
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien)	2.100.000 »
V	
<small>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</small>	
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence. .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires	7.520 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur (Paris et Succursales)	2.478.573, 35
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	32.848.510, 16
Fr.	49.805.503, 18

PERTES (Exercice 1920)

AVOIR

Commissions. Fr.	4.688.322, 19
Intérêts et revenus du portefeuille.	22.690.931, 43
Reports.	1.704.770, 12
Fonds publics, Actions et Obligations.	16.747.418, 88
Bénéfice net des Succursales.	3.974.060, 56
Fr.	49.805.503, 18

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1920.		Fr.
Réserve légale		32.848.510,16
		1.642.425,51
Solde reporté de l'Exercice 1919		Fr. 31.206.084,65
		12.362.035,55
	Fr.	43.568.120,20
A répartir :		
Aux Actionnaires :		
{ Intérêts à 5 %	Fr. 7.500.000 »	
{ Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 13.333.333,33	12.000.000 »	
Ensemble soixante-cinq francs par Action sur les 300.000 Actions	Fr. 19.500.000 »	
Au Conseil d'Administration : 10 % sur Fr. 13.333.333,33	1.333.333,33	
	Fr. 20.833.333 33	
Réserve pour Constructions nouvelles	2.000.000 »	22.833.333,33
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1921	Fr.	20.734.786,87

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCESSALES ET AGENCE

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM. }
MM. E. D. VAN WALRÉE.
C. H. GUÉPIN.
M. P. VOUTÉ, JUNIOR.

BRUXELLES. }
MM. JULES JADOT.
A. LÉON.
A. CALLENS.
L. VAN DE PUT.

GENÈVE. }
MM. A. CHENEVIÈRE.
G. PICTET.
A. ROCH.
E. SAUTTER.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

Succursale d'Amsterdam :

DIRECTEUR M. J. G. SIEGERS.
SOUS-DIRECTEUR. . . M. M. H. GODSCHALK.
FONDÉS DE POUVOIRS }
MM. J. B. HERT.
L. E. VOORZANGER.
H. A. EISMA.

Agence de Rotterdam :

DIRECTEUR M. D. J. TIJSSENS.
FONDÉ DE POUVOIRS. M. G. KOUWENAAR.

Succursale de Bruxelles :

DIRECTEUR GÉNÉRAL M. H. URBAN.
DIRECTEUR. . . . M. J. MOISE.
DIRECTEUR ADJOINT. M. G. VAN DEN BERGHE.
SOUS-DIRECTEURS }
MM. ROBERT DE BAUER.
A. ORTMANS.
E. BASTADY.
FONDÉS DE POUVOIRS }
MM. ARTAN de SAINT MARTIN
F. HERBO.

Succursale de Genève :

DIRECTEUR ADJOINT. M. EDOUARD VIDOUDEZ.
FONDÉS DE POUVOIRS }
MM. A. BOURU.
E. HONEGGER.
H. FLAMAND.

